



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

programmes

Question écrite n° 43907

Texte de la question

Mme Anne-Marie Idrac attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur l'inquiétude des professeurs d'histoire et de géographie face aux conséquences de l'application de la réforme des lycées dans les séries scientifiques (série S). Alors que le Gouvernement dit souhaiter élargir la formation scientifique dans les universités en y intégrant des enseignements de philosophie ou d'histoire des sciences, il agit à l'opposé au sein des lycées. Dans la tradition républicaine, tous les élèves des séries générales ont l'obligation de suivre un enseignement d'histoire et géographie sanctionné par une épreuve écrite au baccalauréat. Ces disciplines apportent une contribution essentielle à la formation civique des élèves leur permettant de mieux se situer pour agir dans un monde dont ils aspirent à mieux comprendre la complexité et la diversité. Une distorsion forte existait déjà entre la série S et les autres séries générales dans lesquelles l'histoire et la géographie sont enseignées à raison de 4 heures hebdomadaires. Cette question concerne l'avenir de millions de jeunes élèves futurs citoyens. Elle lui demande si le Gouvernement pourrait répondre à l'inquiétude des enseignants d'histoire et de géographie en maintenant les 3 heures hebdomadaires actuelles.

Texte de la réponse

Dans sa conférence de presse du 27 avril 2000, le ministre de l'éducation nationale a défini les grandes orientations dans lesquelles s'inscrit la poursuite de la réforme des lycées : préserver la diversité des savoirs en favorisant l'égalité des filières qui les incarnent ; pour ce faire, des aménagements ont été apportés aux différentes séries et classes ; favoriser la mise en place des dispositifs d'innovation pédagogique, centrés plus étroitement sur les besoins des élèves : aide individualisée en classe de seconde, travaux personnels encadrés en classes de première et terminale ; rénover les contenus d'enseignement en préservant les exigences intellectuelles indispensables à une formation de qualité. La réforme s'applique à la rentrée 2000 en classes de première des séries générales. Les classes terminales seront concernées à partir de la rentrée 2001. S'agissant de l'histoire-géographie, le ministre est particulièrement attaché à l'enseignement de ces disciplines qui fournissent des éléments indispensables pour la connaissance et la compréhension du monde actuel, et ce dans toutes les séries. La réforme des lycées conserve toute leur place à ces disciplines fondamentales. Les horaires actuels ont été maintenus dans la plupart des séries, sauf en série S. Le réaménagement de cette série a en effet été conduit avec le double souci d'une part, de privilégier les matières scientifiques, en particulier les sciences expérimentales, afin d'y attirer en priorité les élèves réellement motivés par les études scientifiques et d'autre part, de maintenir une part significative à la culture générale non scientifique. C'est cette préoccupation qui a conduit notamment à compenser la baisse de l'horaire d'histoire-géographie d'une demi-heure en classe terminale par l'introduction de dédoublements. Le groupe technique disciplinaire, à qui a été confiée l'élaboration des nouveaux programmes des lycées dont l'application interviendra en classe de seconde à partir de la rentrée 2001, proposera également des ajustements à l'actuel programme de première scientifique, qui seront appliqués à compter de la rentrée scolaire 2000.

Données clés

Auteur : [Mme Anne-Marie Idrac](#)

Circonscription : Yvelines (3^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43907

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 27 mars 2000, page 1927

Réponse publiée le : 14 août 2000, page 4821